

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT**N ° 1510**

présenté par

M. Saddier, M. Herth et M. Tardy

ARTICLE 5

Après l'alinéa 12, insérer l'alinéa suivant :

«10° Un objectif minimal d'utilisation de produits biosourcés dans la rénovation thermique et les catégories de bâtiments concernés. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans ce cadre, les produits isolants biosourcés apportent des bénéfices en terme énergétiques sur le cycle de vie, mais aussi de qualité de l'air. La filière isolation biosourcée dispose d'une capacité d'industrialisation à partir de ressources locales et nationales à conforter en raison de son caractère émergent.

Un objectif d'utilisation de matériaux biosourcés défini par la filière donnerait une impulsion bénéfique.